

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE
DE 10 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION
A TEMPS COMPLET**

**DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX
COMMUNES – ALVEOLE**

DGS - Ressources humaines - CL
N° 2022 - D - 093

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre de loisirs l'ALVEOLE.

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA cohésion territoriale et appui aux communes, centre de loisirs ALVEOLE, pour la période du 19 au 30 avril 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 mars 2022
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Prefecture le : **31 MARS 2022**

Publié ou notifié

Le : **- 1 AVR. 2022**